

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

**Nouvelles règles concernant les vols de drones**  
**AÉROPORTS DE MONTREAL FÉLICITE LE MINISTRE GARNEAU**

**Montréal, le 16 mars 2017** - À l'occasion de l'annonce de nouvelles règles concernant les vols de drones récréatifs, Aéroports de Montréal tiens à féliciter le ministre des Transports du Canada, Marc Garneau, pour cette initiative importante en matière de sécurité.

« À l'instar des oiseaux, les drones représentent un risque de sécurité pour l'aviation, et il était important d'encadrer ce type d'aéronef, particulièrement lorsqu'utilisé à des fins récréatives. Aéroports de Montréal, avec l'appui de son groupe de Sûreté aéroportuaire, demeurera vigilante pour assurer le respect de ces règles et la sécurité de ses installations, des aéronefs et des passagers », de déclarer M. Pierre-Paul Pharand, vice-président Exploitation, infrastructures aéroportuaires et développement aérien de la Société.

**À propos d'Aéroports de Montréal**

Aéroports de Montréal est l'administration aéroportuaire locale responsable de la gestion, de l'exploitation et du développement des aéroports internationaux de Montréal-Trudeau et Montréal- Mirabel, depuis 1992. La société emploie 625 personnes qui sont réparties sur les deux sites aéroportuaires.

(30)

Source : Affaires publiques et communications